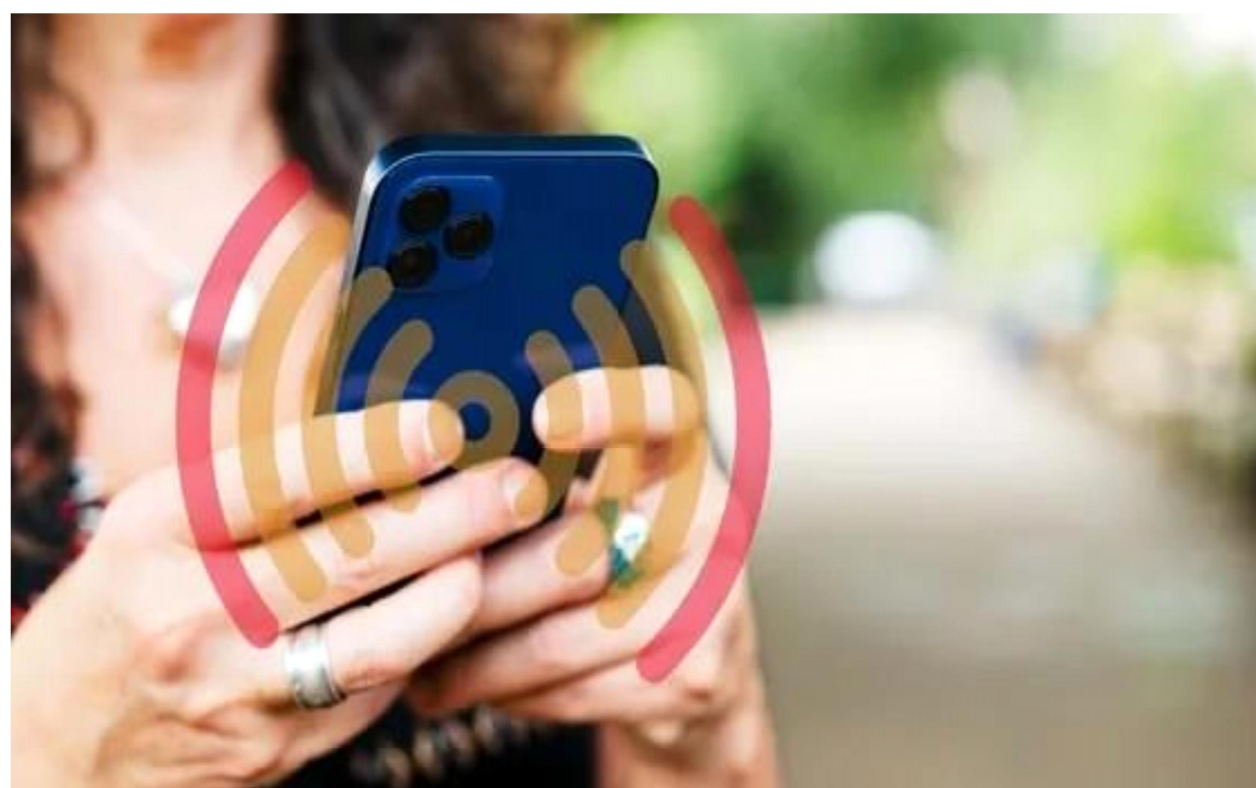


04/12/2023 : Enquête française majeure : les radiations des téléphones portables violent les limites de sécurité et des études ont révélé des cancers et des dommages à l'ADN



L'enquête Cellule de Radio France a consacré un reportage audio de 20 minutes au scandale des radiations des téléphones portables Phonegate, intitulé « [Derrière l'iPhone 12, d'autres smartphones trop puissants](#) », enquête d'Audrey Travé, pour la cellule d'enquête de Radio France diffusée le 2 décembre. , 2023 à 13h20 dans **Secrets d'info** sur France Inter.

Le Dr Marc Arazi, président de l'ONG [Alerte Phonegate](#) , s'est longtemps employé à pointer la ressemblance avec l'affaire du Dieselgate et discute du sujet avec les équipes d'enquête de Radio France depuis maintenant plus de cinq ans. Le Dr Devra Davis, président d' [Environmental Health Trust](#) , souligne que « lorsque les téléphones portables sont testés dans des positions de contact corporel, comme la plupart des gens utilisent les téléphones aujourd'hui, ils [peuvent émettre des niveaux de rayonnement](#) qui violent les limites réglementaires du gouvernement ».

[Le Samsung Galaxy Z Fold 3 5G](#) déclare : « Les tests DAS portés sur le corps ont été effectués à une distance de séparation de 1,5 cm. Pour respecter les directives d'exposition aux RF lors d'un fonctionnement porté sur le corps, l'appareil doit être positionné à au moins cette distance du [corps](#). –

Davis a ajouté : « Des recherches publiées estiment que les niveaux de rayonnement pouvant être absorbés par le corps peuvent dépasser jusqu'à 11 fois les limites d'exposition aux rayonnements de la FCC. De nombreuses preuves scientifiques publiées indiquent que les rayonnements radiofréquences à des niveaux conformes aux limites du gouvernement fédéral peuvent provoquer [le cancer, une augmentation du stress oxydatif](#) , [des dommages génétiques](#), des changements structuraux et fonctionnels du [système reproducteur](#) , [des déficits de mémoire, des problèmes de comportement](#) et [des impacts neurologiques](#). Nous considérons les rayonnements radiofréquences (RFR) comme cancérogènes pour l'homme sur la base de l' [ensemble des preuves actuelles](#) . Beaucoup de ces effets pourraient être irréversibles et avoir de graves conséquences pour l'avenir de nos enfants.»

Le [rapport est en ligne en français ici](#). Nous avons publié la traduction anglaise par Google sur cette page ci-dessous. (Notez que certains mots ne sont pas correctement publiés et nous espérons publier bientôt une meilleure traduction.)

L'enquête présente la réponse ferme du Dr Linda Birnbaum au rejet par Rodney Croft de l'ICNIRP de l'étude du programme national de toxicologie du NIH qui [a trouvé des preuves claires de cancer et de dommages à l'ADN.](#)

Du côté de l'ICNIRP, qui préconise des seuils limites d'exposition aux ondes, on retrouve le même scepticisme quant aux résultats de l'étude de l'American National Toxicology Program. *"Certes, ils prétendent avoir trouvé des preuves, mais cela ne veut pas dire qu'ils en ont réellement trouvé",* a déclaré Rodney Croft, président de l'ICNIRP. *Lorsque l'on examine attentivement l'étude, rien ne suggère que les radiofréquences provoquent le cancer. Le défaut majeur de cette étude est qu'elle n'a pas pris en compte le hasard.* Face à cette réponse, Linda Birnbaum répond : *« C'est complètement faux. Notre étude est bien étayée par les statistiques. Je me demande vraiment s'il a lu l'étude en détail.*

[L'audio est disponible en français sur le site de Radio France](#)



<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-02-decembre-2023-2024255>

[Derrière l'iPhone 12, d'autres smartphones trop puissants](#)

Audrey Trave, Radio France, 2 décembre 2023 (traduction Google du français)

L'iPhone 12, comme une quarantaine d'autres smartphones, a été pointé du doigt pour avoir dépassé les seuils réglementaires en matière de radiofréquences.

Retiré temporairement du marché en septembre 2023, l'iPhone 12 n'était que la pointe de l'iceberg. Depuis 2017, une quarantaine de modèles de smartphones ont été pointés du doigt pour dépassement de la puissance d'émission radioélectrique autorisée.

Les utilisateurs de l'iPhone 12 (fabriqué par Apple) en France ont appris le 12 septembre que leurs smartphones émettaient trop d'ondes. En effet, le taux d'absorption spécifique (DAS) du smartphone

d'Apple dépassait les limites autorisées. Cette mesure, réglementée au niveau européen, permet de quantifier l'énergie des ondes électromagnétiques émises par nos téléphones et absorbées par le corps humain.

Mais ce que les utilisateurs ne savaient sans doute pas, c'est que ce dépassement n'était pas nouveau pour les autorités de contrôle. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) était au courant de cette information depuis au moins deux ans. En effet, le test qui a révélé cette non-conformité a été réalisé en décembre 2021. Deux années durant lesquelles les utilisateurs d'iPhone 12 ont donc été surexposés aux fréquences radio émises par leurs téléphones.

Le risque d'une contre-attaque judiciaire américaine

Un tel retard n'est pas courant dans ce type de procédure.

Un autre facteur a joué un rôle. Dans ces procédures très codifiées, il existe un délai réservé à un échange contradictoire entre le fabricant du téléphone concerné et l'ANFR. Une fois informée, l'entreprise a la possibilité de répondre et de faire valoir ses arguments. Dans le cas de l'iPhone 12, l'ANFR a été obligée de respecter la procédure à la lettre, se justifiant ainsi bien avant de rendre l'information publique. *"Si elle s'en était écartée", explique Jean-Noël Barrot, ministre délégué au Numérique, "elle aurait été attaquée par les hordes d'avocats d'Apple."*

La décision de l'ANFR de retirer temporairement l'iPhone n'a pas empêché Apple de remettre en question les méthodes utilisées par l'agence, estimant que le retrait de son appareil était *"lié à un protocole de test spécifique utilisé par les régulateurs français et non à un problème de sécurité"*. Cependant, l'entreprise a dû moderniser l'avion en métropole afin de réduire sa puissance d'émission et pouvoir être à nouveau commercialisé sur le territoire.

44 autres modèles épinglés

Mais l'iPhone 12 n'est pas le seul à avoir dépassé les limites d'émission d'ondes : depuis 2017, 44 téléphones ont également été jugés non conformes suite aux tests DAS réalisés par l'ANFR. *"Dans 36 cas, le constructeur a effectué une mise à jour pour reconfigurer son téléphone", précise Conil. Dans six autres cas, le fabricant a rappelé ses produits. Et dans les deux derniers cas, le rappel et le retrait des téléphones du marché ont été ordonnés, le fabricant n'ayant pris aucune mesure corrective.»*

Parmi les constructeurs épinglés par l'agence de contrôle figurent Alcatel, Wiko, Huawei, Xiaomi, Samsung et Motorola, etc. Depuis l'épisode iPhone 12, deux autres avions ont été retirés du marché : l'Emporia Simplicity V27 et le Doogee S88 PLUS.

Des tests inadaptés ?

L'ANFR a ainsi identifié de nombreux téléphones émettant au-dessus des seuils autorisés au niveau européen, même si la méthode de calcul des tests DAS est jugée inadaptée par certains experts. En effet, un smartphone, en condition réelle, émet sur plusieurs fréquences à la fois : 4G, 5G, mais aussi WiFi ou Bluetooth. Émissions combinées, parfois appelées « longueurs d'onde ». Or, *« les technologies actuelles ne permettent pas de mesurer ces diffusions simultanées lors du test,* explique un industriel interrogé par la

cellule d'enquête de Radio France. *Lors du test DAS, les appareils connectés n'émettent pas sur toutes ces fréquences à la fois, comme c'est le cas lorsqu'ils sont utilisés en conditions réelles.*

D'autres limitations techniques de ces tests sont pointées du doigt. Notamment celles du « tronc DAS », qui correspond aux transmissions d'un téléphone placé dans une poche de veste ou dans un sac. Dans un avis rendu en 2019, l'Anses – l'Agence nationale de sécurité sanitaire – recommande de tester la puissance des téléphones au contact du corps, et non cinq millimètres, comme c'est le cas actuellement, afin de « *représenter une situation d'exposition réaliste* ». En d'autres termes, les conditions dans lesquelles les tests sont actuellement effectués ne prennent pas pleinement en compte l'usage du téléphone portable.

Avec les recommandations de l'Anses, les autorités françaises ont demandé une révision de ces normes au niveau européen. Dans une lettre adressée à la Commission européenne le 20 septembre 2020, le gouvernement a déclaré que « *les changements dans l'utilisation des téléphones portables se reflètent dans une grande variété de situations dans lesquelles les téléphones ne sont plus de simples oreilles pour tenir une conversation. (...) (...) On constate également une interconnexion croissante des téléphones avec de multiples objets connectés, comme des casques ou des montres, qui favorisent les connexions prolongées du téléphone au réseau mobile sans être tenu à la main : il est souvent porté dans un vêtement, donc plus proche ou en contact avec le tronc.* D'où la nécessité, selon le gouvernement français, de revoir la manière dont est calculée la puissance d'émission.

La bataille des normes

Au niveau de l'UE, le Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) est chargé d'établir les normes et standards qui régissent la conduite des tests DAS. Au sein du Comité, des experts venus de toute l'Europe étudient actuellement les candidatures françaises. Mais depuis 2020, aucune décision n'a été prise. Selon plusieurs sources interrogées par la cellule d'enquête de Radio France, outre les lenteurs administratives, cette inertie s'explique notamment par la réticence de certains industriels à renforcer les contrôles sur la puissance des téléphones portables.

Des agents de l'ANFR font une démonstration de capture de fréquence 5G en présence du Secrétaire d'État chargé du Numérique à Grenoble le 3/09 2021.

Car les constructeurs sont très présents dans ces discussions cruciales. Le groupe de travail européen chargé d'élaborer les normes comprend des représentants de Sony, Ericsson, Nokia et de l'opérateur Vodafone. Il y a aussi la présence du lobby Mobile and Wireless Forum, qui représente entre autres les intérêts de Samsung, Apple et Huawei. L'ANFR et les agences sœurs d'autres Etats européens sont également présentes, ainsi que de nombreux ingénieurs ou scientifiques.

« La nécessité de faire évoluer la puissance des téléphones en tenant compte du contact avec le corps nécessite forcément un petit travail d'adaptation de la part des industriels. Parce qu'un téléphone ne se conçoit pas en un an, explique Joe Wiart, président du comité technique européen (nommé 106X). Cela leur prend donc un peu de temps et cela leur coûte de l'argent. »

Néanmoins, selon Joe Wiart, les discussions portent leurs fruits et la norme devrait changer l'année prochaine.

Effets biologiques potentiellement nocifs

Si la norme DAS reste encore la méthode de référence pour estimer la puissance d'émission d'une onde téléphonique, elle reste néanmoins controversée. Depuis les années 1990, la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) donne les « » limites à ne pas dépasser afin de protéger les utilisateurs des ondes. Le problème est que cette organisation internationale, et ses recommandations, ne reconnaissent qu'un seul effet majeur : l'effet thermique. Ces recommandations, *« qui ont été reprises mondialement, ont donc été établies sans considération d'effets biologiques »*, explique Clément Goutelle, journaliste et fondateur du [média d'investigation La Brèche](#). *Et la France se limite aux normes [recommandées par le*

Sauf que se limiter aux effets thermiques, c'est ignorer une partie substantielle de la littérature scientifique des 30 dernières années sur le sujet : sur les plus de 30 000 études recensées par l'Anses, nombreuses sont celles qui considèrent que l'exposition aux radiofréquences provoque des effets biologiques nocifs... et en notamment des risques cancérigènes. En 2011, le Centre de recherche de l'Agence internationale de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) (CIRC) a examiné les études existantes pour évaluer le danger potentiel posé par les ondes électromagnétiques téléphoniques.

Le CIRC, un organisme affilié à l'OMS, a classé les fréquences radio émises par les téléphones portables comme potentiellement cancérigènes pour l'homme.

Après d'intenses discussions, le CIRC estime que [les radiofréquences sont « possiblement cancérigènes pour l'homme »](#). *« Les données, qui s'accumulent constamment, sont suffisantes pour conclure à ce classement, a justifié à l'époque Jonathan Samet, président du groupe de travail qui est parvenu à cette conclusion. Cette classification signifie qu'il pourrait y avoir un risque, et donc le lien éventuel entre les téléphones portables et le risque de cancer doit être étroitement surveillé. Le directeur du centre de l'époque, Christopher Wild, exhorte alors la communauté scientifique à approfondir les recherches sur l'usage intensif et à long terme du téléphone portable, « compte tenu des implications (...) pour la santé publique ».*

Expériences sur des souris et des rats

Un appel entendu par le NTP, le Programme national de toxicologie aux Etats-Unis, dont les travaux font référence. Pendant deux ans, des chercheurs américains ont ainsi exposé des rats et des souris aux radiofréquences de manière quasi continue : 10 minutes avec, 10 minutes sans, pendant 18 heures chaque jour. *«Évidemment, nous ne pouvions pas attacher les téléphones portables aux oreilles des rats ou des souris »*, explique Linda Birnbaum, ancienne directrice du NTP. *Leurs corps entiers ont donc été exposés à des rayonnements radiofréquences dans des chambres spécialement construites.* À la suite de ces tests, les chercheurs du NTP concluent avoir trouvé des « preuves évidentes » d'une association entre l'exposition aux ondes et le développement de cancers du cerveau et du cœur chez les rats mâles.

« Certains disent que la mortalité était très faible. Autrement dit, cela ne concernait que 3 % des rats, poursuit Linda Birnbaum. Mais avec cinq ou six milliards de personnes dans le monde utilisant des téléphones portables, une augmentation de 3 % représenterait un nombre important de personnes exposées à un risque accru de tumeur cérébrale. Initialement, l'étude a été commandée en 1998 par la FDA

(Food and Drug Administration), la Federal Food and Drug Administration des États-Unis. Il faudra attendre 20 ans plus tard, en 2018, pour que les conclusions soient enfin publiées, non sans difficultés.

Le siège de la FDA chargé d'informer le public sur les fréquences radio émises par les téléphones portables le 20/07/20, Maryland, USA.

« Il fallait faire l'objet, disons, d'un peu plus d'évaluations que d'habitude avant qu'une étude soit publiée », se souvient Linda Birnbaum en riant un peu jaune. Nos résultats se sont heurtés à la résistance de certains hauts responsables des autorités sanitaires américaines. Même si les scientifiques de la FDA ont soutenu les résultats, je pense que certains dirigeants de cette agence ne les ont pas crus.

Du côté de l'Icnirp, qui préconise des seuils limites d'exposition aux ondes, on retrouve le même scepticisme quant aux résultats de l'étude du National Program of US Toxicology. *"Ils prétendent avoir trouvé des preuves, mais cela ne veut pas dire qu'ils les ont réellement trouvées "*, a déclaré Rodney Croft, président de l'Icnirp. *En examinant attentivement l'étude, il n'y a aucune preuve que les radiofréquences provoquent le cancer. Le défaut majeur de cette étude est qu'elle n'a pas pris en compte le hasard.* Face à cette réponse, Linda Birnbaum a répondu : *« C'est complètement faux. Notre étude est basée sur des statistiques. Je me demande vraiment s'il a lu l'étude en détail.*

Une « approche » de précaution

Côté français, l'Anses (Agence de sécurité sanitaire) tente d'y voir plus clair. *« Les nombreuses études menées sur cette question sont très souvent contradictoires »,* précise Olivier Merckel, responsable de l'unité d'évaluation des risques à l'Anses. *Certains pointent du doigt des effets cancérigènes, d'autres ne trouvent rien.»* Ce qui n'empêche pas l'agence d'inviter à la prudence : *« Pour nous, il y a suffisamment d'indices pour dire : soyez prudent »,* poursuit Olivier Merckel. *Car effectivement, nous ne sommes pas sûrs qu'il n'y ait aucun effet.»*

En France, l'Anses incite à la prudence à l'égard des fréquences radio émises par les téléphones portables, en attendant d'en être sûr.

En fait, [l'Agence a formulé un certain nombre de recommandations au cours des](#) dernières années. Notamment pour utiliser des kits mains libres ou pour réduire l'exposition des enfants. Il n'est cependant pas encore question de « principe de précaution ». L'Anses préfère utiliser le terme « précaution » « approuver » qui n'a aucun pouvoir contraignant. Une position que reprend Maître Vincent Corneloup, avocat spécialisé en droit public et qui a travaillé sur l'exposition aux radiofréquences : *« En matière environnementale, il y a malheureusement encore une très forte réticence de l'Etat, mais aussi des juges administratifs à mettre en avant le principe de précaution. .»*

Face à la controverse sur les effets des ondes électromagnétiques, l'Anses a mis en place plusieurs groupes de travail. La première prépare un nouvel avis sur le risque cancérigène lié à l'exposition aux radiofréquences, qui devrait être rendu public mi-2024. L'autre groupe de travail travaille sur d'éventuelles nouvelles limites d'exposition aux radiofréquences, différentes de celles recommandées par l'ICNIRP. Et cette fois, ces nouveaux seuils prennent en compte d'autres facteurs que le seul effet thermique. Les conclusions sont attendues dans deux ans.